

# COMMUNE DE CINQUEUX

## Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 27 Mars 2018

L'an deux mil dix huit, le vingt sept mars à dix neuf heures quarante cinq, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BARBILLON, Maire.

**Étaient présents** : MM. Philippe BARBILLON, Philippe POUDE, Mme Isabelle SEVERIN, M. Raymond LELEU, Mrs Francois GUERLIN, Olivier BIRGEL, Yves DONATI, Paulo FERREIRA, Mme Yvette CHARDIN, Mr Denis LAVERRE, Mme Roselyne GOENSE, Mmes Carol FERREIRA, Sylvie CHOWANSKI et M. Louis BONIN.

**Absents excusés avec pouvoir** : Mme Isabelle FRONIA (pouvoir à Mr Yves DONATI) et Mme Monique COPIN (pouvoir à Mr Raymond LELEU).

**Secrétaire de Séance** : Mme Yvette CHARDIN.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 09/02/2018.83**

Aucune remarque n'est formulée. Le compte rendu est adopté à l'unanimité et signé des membres présents

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et demande l'autorisation d'ajouter un point :  
- 11 - Subvention versée sur le budget du C.C.A.S.

Ajout accepté à l'unanimité.

### **1- Compte administratif 2017 - Commune**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 en énumérant le montant des dépenses et recettes de la commune pour chaque section. Il remet à chaque membre une synthèse des comptes suivi d'un état récapitulatif du compte administratif avec en parallèle le Compte de gestion.

Il annonce un excédent de clôture de 1 273 433.57 € en section de fonctionnement  
et un déficit de clôture de - 191 189.98 € en section d'investissement.

Le compte administratif 2017 est arrêté comme suit :

<b>Exercice 2017</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>EXCEDENT de FONCTIONNEMENT</b>
Dépenses 722 543.85€	Recettes 909 038.31 €	(002) + 186 494.46 €
Excédent de fonc <sup>t</sup> . 2016 report (N-1) 1 230 465.95 €	Part affecté à l'investis.exercice 2016 143 526.84	Excédent reporté (002) + 1 273 433.57 €
<b>Soit un excédent global de la section de fonctionnement de :</b>		<b>+ 1 273 433.57€</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses 432 200.68 €	Recettes 241 553.54 €	Déficit d'investissement 2017 (001) -190 647.14 €
Excédent d'invest <sup>t</sup> 2016 report (N-1) - 542.84€	/	- 191 189.98€
<b>Soit un déficit global de la section d'investissement de :</b>		<b>- 191 189.98 €</b>

Monsieur le Maire constate eu égard des comptes, que la situation financière reste stable par rapport à l'année 2014 (date de notre mandature) et ce, malgré les baisses de dotation.

Le résultat de 186 494.46€ réalisé en 2017 permet d'investir et sera augmenté en 2018 par des locations supplémentaires et une baisse de charges salariales.

Le cout annuel de remboursement des emprunts souscrits entre 2006 et 2011 s'élève à 100 000€, jusqu'à échéance 2030.

Globalement, la maison médicale sera absorbée dans notre budget en 2 ans sans baisse de trésorerie ni augmentation des impôts, ni emprunt.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal approuve, à 15 voix pour, le compte administratif présenté ci-dessus pour l'année 2017.

## 2- Compte de gestion 2017 - Commune

Monsieur le Maire énumère le montant des dépenses et des recettes de la commune des sections de fonctionnement et d'investissement du compte de gestion en concordance avec le compte administratif dont les documents ont été remis à chaque membre du conseil..

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2017 de la commune en parfaite concordance avec le compte administratif 2017.

## 3- Compte administratif 2017 - Assainissement.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 en énumérant le montant des dépenses et recettes de la commune pour chaque section. Il remet à chaque membre un état récapitulatif du compte administratif avec en parallèle le compte de gestion.

Il annonce un excédent de clôture de 8 555.10 € en section de fonctionnement et un excédent de clôture de 450 344.38 € en section d'investissement.

Le compte administratif 2017 est arrêté comme suit :

<b>Exercice 2017</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		Excédent de FONCTIONNEMENT
Dépenses 35 204.32€	Recettes 22 003.19 €	(002) - 13 201.13 €
Excédent de fonc <sup>t</sup> . 2016 report (N-1) 21 756.23 €	Part affecté à l'investis.exercice 2016 0€	Excédent reporté (002) <b>+ 8 555.10 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses 13 699.04 €	Recettes 28 963.00 €	Excédent d'investissement (001) 15 263.96 €
Excédent d'invest <sup>t</sup> 2016 report (N-1) 435 040.42 €	/	450 344.38 €
<b>Soit un excédent global de la section d'investissement de :</b>		<b>450 344.38€</b>

Monsieur le Maire indique que cette année des mouvements importants seront opérés sur le budget de l'assainissement dus aux travaux d'assainissement "des Eraines", en cours de réalisation et de la rue de Liancourt prévus courant juin.

Les taxes de raccordement n'ont pas été effectuées ce qui a conduit à un résultat négatif en fonctionnement. Elles seront régularisées sur l'exercice 2018.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal approuve, à 15 voix pour, le compte administratif présenté ci-dessus pour l'année 2017.

## 4- Compte de gestion 2017 - Assainissement.

Monsieur le Maire énumère le montant des dépenses et des recettes de la commune des sections de fonctionnement et d'investissement du compte de gestion en concordance avec le compte administratif dont les documents ont été remis à chaque membre du conseil.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2017 de la commune en parfaite concordance avec le compte administratif 2017.

## 5- Affectation des résultats - Commune et Assainissement.

### a) Budget de la commune.

Le Conseil Municipal, vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

	<b>REPORTS 2016</b>	<b>RESULTAT D EXECUTION</b>	<b>EXCEDENT ou DEFICIT A REPORTER SUR BUDGET 2018</b>
<b>Investissement</b>	<b>- 542.84</b>	<b>- 190 647.14</b>	<b>- 191 189.98€</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>1 086 939.11</b>	<b>186 494.46</b>	<b>1 273 433.57€</b>

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R 002) : 625 609 €  
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) 647 824 €  
Excédent de résultat d'investissement reporté (R 001) : - 191 189 €

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de reporter les sommes indiquées ci-dessus sur le **budget communal 2018**.

#### **b) Budget de l'assainissement**

Le Conseil Municipal, vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

	<b>REPORTS 2016</b>	<b>RESULTAT D EXECUTION</b>	<b>EXCEDENT A REPORTER SUR BUDGET 2018</b>
<b>Investissement</b>	<b>435 080.42</b>	<b>15 263.96</b>	<b>450 344.38</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>21 756.23</b>	<b>- 13 201.13</b>	<b>8 555.10</b>

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R 002) :

**8 555.10 €**

Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) :

**450 344.38 €**

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de reporter les sommes indiquées ci-dessus sur le **budget de l'assainissement 2018**.

#### **6- Revalorisation des tarifs communaux.**

Monsieur le maire présente à l'assemblée les différents tarifs communaux :

<b>SERVICE</b>	<b>Tarif en €</b>
Droit de place :	
Commerce Alimentation Ambulante	5.60
Branchement électricité mensuel	10.00
Droit de place	145.00
Raccordement réseau assainissement	2.000,00 - 2ème raccordement pour moitié soit : 1000€
Concession Cimetière	300.00 (50 ans renouvelables)
Concession Columbarium	500.00 (30 ans renouvelables)
Cavurne	300.00 (30 ans renouvelables)
Vacation Police	20.00 Et ½ tarif pour la seconde exhumation dans le même caveau
Bibliothèque (cotisation annuelle/foyer)	7.00
Petite Salle pour Cinquatiens	275.00
Petite Salle pour Extérieurs	300.00
Caution Petite Salle	250.00
Grande Salle pour Cinquatiens	560.00
Grande Salle pour Extérieurs	650.00
Caution Grande salle	500.00
Salle du Parvis	120.00
Caution Salle du Parvis	120.00
Location de chaise	0.50
Location de table	2.00
Caution Loc. Chaises et Tables	80.00

Aucun changement n'a eu lieu sur le tarif des locations communales (salles, concessions cimetière ....).

Par contre, la taxe de raccordement du réseau assainissement a été ramenée à 2000€ au lieu de 2300€ (à partir du 01/04/2018).

Le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté les tarifs ci-dessus proposés.

#### **7- Surtaxe de l'assainissement.**

La surtaxe de l'assainissement a été fixée en 2016 à 0.38€ m3 au lieu de 0.45€ . Etant donné qu'une baisse a été opérée, Monsieur le Maire propose de reconduire le tarif.

A l'unanimité, le conseil municipal, accepte le montant de la surtaxe..

#### **8- Subvention aux Associations Communales.**

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Philippe POUDE, 1er adjoint, qui annonce les montants des subventions accordées aux associations, étudiées lors d'une réunion de commission.

Il en ressort :

Association	Subvention 2018
Amicale	480
Coyotes Country Club	600
Gymnastique volontaire	400
Judo	1000
Pétanque	600
Randonnée pédestre	500
Rythm et aérogym	840
ACPG-CATM	550
Amitié loisirs	400
ASPEC	450
Comité des fêtes	750
Au gré du fil	400
A.D.M.R	250
Eglantines, Cerises et Colapuis	400
<b>Total</b>	<b>7620.00</b>

Comme vous pouvez le constater, les subventions ont été accordées pour un montant total de 7620.00€. Un effort financier a été réalisé pour les petites associations.

Monsieur le Maire propose le vote :

A l'unanimité, le conseil municipal adopte les subventions mentionnées ci-dessus et autorise le Maire à signer les mandats correspondants.

### **9- Reconduction de l'adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergie et approbation de la convention constitutive. (SEZEO - Syndicat des Energies des Zones Est de l'Oise).**

Mr le Maire explique aux membres du conseil que le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence, et nous avons le choix le lancer notre propre marché, (ce qui représente un travail lourd et fastidieux) ou de s'associer avec le SEZEO pour obtenir un marché groupé. Monsieur le Maire propose de confier le travail au SEZEO.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz du SEZEO et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte y afférent.

### **10- Subvention au C.C.A.S.**

La subvention s'élève cette année à 12 000€. La subvention allouée est suffisante pour couvrir les dépenses liées au colis, le repas des anciens et aux primes de naissance.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer le mandat et le titre correspondants aux différents budgets.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire intervient sur plusieurs points :

- ✓ **Réglementation des parkings** : Monsieur le Maire constate que des véhicules sont stationnés de façon permanente sur le parking de la maison médicale. L'ouverture des cabinets va engendrer une hausse de la fréquentation, et les places de parking doivent être réservées pour un stationnement limité dans le temps. Suite à ce constat une réflexion est en cours.
- ✓ **Maintien de la fête foraine** : Monsieur le Maire évoque les plaintes de certains habitants au sujet de la fermeture du parking de la Place Georges Tainturier à l'occasion de la fête foraine. Il est difficile de déplacer cette fête. La question se pose donc de son maintien. Monsieur le Maire propose dans un futur Cinquantiens de faire paraître un sondage auprès des administrés.
- Rue des Montilles** : IL existe dans cette rue un réseau d'eau pluviale mais pas de fil d'eau. Monsieur le Maire suggère de prévoir ces travaux. Une réflexion est en cours.
- ✓ **Matériel de bureau : Copieur mairie et école.** Nous avons un contrat d'entretien auprès de Burotic pour les copieurs de la mairie et de l'école. Le contrat se terminant au 15/08/2018, Monsieur le Maire a rencontré Burotic pour renégocier le contrat. La nouvelle formule permettrait un gain de 2000€/an environ.
- ✓ **Motion à voter** : Monsieur le Maire fait part aux membres d'un courrier du conseil départemental comprenant une motion contre les fermetures de classe dans les zones rurales. Le conseil municipal, à l'unanimité, a signé la motion.

- ✓ **Augmentation de la cantine :** Monsieur le Maire explique que les parents payent le repas d'Elior et la mise à disposition du personnel de la CCPOH. La CCPOH nous a informé de la suppression des contrats aidés ce qui va générer plus de charges de personnel. Une augmentation de 1,10€ voir 1,20€ sera répercuté sur le prix du repas pour la rentrée prochaine.
  - ✓ **Radar pédagogique :** Le radar a été livré. Le cout du matériel s'élève à 4 300€ T.T.C. Le radar sera dans un premier temps positionné dans la rue de Rieux.
  - ✓ **Passage piéton :** Monsieur Yves DONATI suggère de repeindre les passages piétons. Monsieur le Maire répond que cela est prévu dans le planning des agents techniques lorsque la météo sera plus clémente.
- ✓ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures et quinze minutes.

Le Maire.